

INSPECTRICE-COORDONNATRICE OU INSPECTEUR-COORDONNATEUR

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

LA FONCTION :

Relevant du chef de la Section permis et inspection, vous assurerez la gestion des activités opérationnelles relatives aux processus et aux activités d'émission des permis et des certificats ainsi que l'application de la législation et de la réglementation municipale dans les domaines de l'urbanisme, de la salubrité, du contrôle des nuisances ou autres lois et règlements. Vous déterminerez les priorités d'intervention en matière de visites préventives et d'inspection, vous veillerez à l'application uniforme et rigoureuse de la réglementation et de la législation et vous coordonnerez le traitement des plaintes et la constitution des dossiers d'infraction aux fins de décision par la cour. Vous assisterez le chef de section dans l'optimisation des processus de travail ainsi que dans la mise à jour des normes, des politiques et des procédures relevant de la section. Vous dirigerez une équipe de plus de dix (10) employés.

PROFIL RECHERCHÉ :

Vous détenez un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en aménagement du territoire, en génie civil ou en architecture. Vous possédez un minimum de quatre (4) années d'expérience dans les activités d'analyse, d'émission de permis et d'inspection de conformité aux lois et règlements en matière d'urbanisme et de salubrité. Vous possédez de bonnes connaissances des lois et des règlements provinciaux et municipaux dans le domaine de l'urbanisme et de l'hygiène publique. Vous êtes reconnu pour vos habiletés de leadership, de communications interpersonnelles et d'interventions dans diverses situations relationnelles. Vous démontrez un bon esprit d'analyse, de synthèse, de résolutions de problèmes et de prise de décision. Vous faites preuve d'engagement et d'un haut niveau de motivation et de performance. Enfin, vous êtes habile à utiliser les systèmes d'informations de gestion ainsi que les logiciels de la suite Ms Office. Un diplôme universitaire de premier cycle constitue un atout.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle de rémunération 2013 se situe de 56 335 \$ à 78 746 \$ selon l'expérience, à laquelle s'ajoute une gamme complète d'avantages sociaux.

POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **4 novembre 2013**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.